

256 *La Clef du Cabinet*

se mille livres sur la pension qu'il doit toucher en qualité de Regent de Royaume, & tous les pensionnaires seront retranchez à proportion : de toutes les pensions au dessus de 1000 Livres, on en prendra le cinquième, & celles au dessous le dixième.

Que les francs saillés du Royaume seront supprimés le premier Janvier prochain.

En suite de quoi on promet la suppression du dixième seulement au mois d'Avril 1718. Si cet Edit est exécuté, bien des gens sûrement s'en ressentiront.

*Declara-
tion du Roi
sur l'ant
l'élection
des Maires
&c.*

III. Depuis l'Edit qui a été rendu le mois de Juin dernier, portant suppression des Maires, Echevins & autres Officiers de Ville, dans toute l'étendue du Royaume, & qui est inséré dans le Journal precedent pag. 185. il a paru une Declaration du Roi concernant l'élection qui se doit faire à l'avenir desdits Officiers dans les Hôtels de Ville; cette Declaration est du 17. Juillet 1717. & porte en substance, qu'ayant été représenté au Roi que l'élection des Maires & autres Officiers Municipaux, se faisoit en des temps différens dans la plupart des Provinces, il étoit important pour ne rien changer dans l'usage des Villes, de leur permettre d'élire les Officiers dont elles auront besoin pour l'administration de leurs affaires, aux jours accoutumés, & suivant qu'elles étoient en possession de le faire avant la creation desdits Offices &c. , A ces causes & autres à ce
nous